

TARIFS 2019 :

Les tarifs sont calculés selon les ressources mensuelles.

- Personne seule : Revenu en dessous de 708.27 €
- Couple : Revenu en dessous de 1329.50€
6.89€

- Personne seule : Entre 708.28 € et 1062.58 €
- Couple : En dessous de 1770.74€
8.11€

- Personne seule : Au-delà de 1062.58€
- Couple : Au-delà de 1770.75€
9.92€

Afin de déterminer le tarif il est nécessaire de présenter le dernier avis d'imposition.

Pour tous renseignements complémentaires,

s'adresser au Secretariat du CCAS.

02.98.37.37.05.

mail : ccas@mairie-guilers.fr



PORTAGE DE REPAS



CCAS : 16 rue Charles de Gaulle, Guilers

Christelle PERENNES 02.98.37.37.05



Mise en place du service auprès des bénéficiaires :

La demande de portage de repas est formulée auprès du secrétariat du Centre Communal d'Action Sociale qui adresse la demande et la première commande au prestataire.

Délai de commande :

La première livraison intervient sous 5 jours après réception de la demande.

Jours de livraison :

Le prestataire assure au minimum 3 livraisons par semaine. Le bénéficiaire choisit à sa convenance, à la fin de la période d'essai, le nombre de repas souhaités par semaine et les jours concernés, avec au minimum un repas et au maximum 7 repas hebdomadaires.

Elles sont assurées 3 fois par semaine :

- Le lundi pour les repas du lundi, mardi
- Le mercredi pour les repas du mercredi, jeudi
- Le vendredi pour les repas du vendredi, samedi, dimanche

Modifications / suspension ou arrêt des livraisons :

Le bénéficiaires indique [au CCAS \(02.98.37.37.05\)](tel:02.98.37.37.05), toute modification concernant le rythme des livraisons ou toute demande d'interruption du service en respectant un délai de prévenance d'une semaine.

Les repas annulés tardivement pourront être facturés, sauf en cas d'hospitalisation subite.

Equilibre alimentaire :

La prescription médicale est remise lors de la demande au Centre Communal d'Action Sociale qui la transmet au service prestataire .

L'utilisation d'un four micro-onde est préférable.

Composition du repas :

- 1 potage
- 2 entrées ou 1 entrée et 1 fromage
- 1 plat de viande ou de poisson
- Des légumes, des féculents
- 2 desserts dont 1 laitage
- Pain et beurre